



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par l'**Administration communale d'Esneux** dont les bureaux sont situés Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue d' Esneux, 176 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section C n°55H.

La demande vise les travaux suivants : **modification de la destination d'un bâtiment existant (ancienne grande surface commerciale) en centre de service public partagé, le remplacement d'un bardage et conservation d'enseignes sur toile provisoire et re-lettrage d'une enseigne existante** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du règlement communal d'urbanisme adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu Guide :

- emploi de plus de 3 matériaux de parement;**
- utilisation comme matériaux de parement - Equitone de ton beige**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 août 2023 au 1er septembre 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be